



V I L L E D E
BERGERAC

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 024-212400378-20260429-D20260036-DE



Direction générale des services
Service des Ressources Humaines

AVENANT N 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

CONCLUE AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BERGERAC

ENTRE :

La Ville de Bergerac, représentée par Monsieur Fabien RUET, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2026,

d'une part,

ET

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de BERGERAC, représenté par son Président, Monsieur Pascal MERIC,

d'autre part,

ARTICLE 1 :

L'article 3 et 4 de la convention d'objectifs signée est ainsi complété :

Pour l'année 2026, la subvention allouée par la Ville de BERGERAC au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de BERGERAC s'élève à **104 115 €** comprenant une subvention de fonctionnement de 94 115 € et une subvention au titre des chèques vacances de 10 000 €.

ARTICLE 2 :

Les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Bergerac, le
En deux exemplaires

Le Maire,

Le Président,

Fabien RUET

Pascal MERIC